

CHARTRE DU RESEAU AFRICAIN DES CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN SCIENCES DE L'EDUCATION

(RACESE)

Préambule

L'éducation en Afrique évolue dans une dynamique multidimensionnelle. Au regard des ressources et des caractéristiques démographiques des pays (fort taux de croissance démographique et près de la moitié de la population dans l'âge de la scolarisation obligatoire), l'amélioration des indicateurs de scolarisation et des compétences scolaires des élèves reste un défi encore très important à relever. La transition école primaire – collège se fait difficilement et le taux de rétention est faible, même dans le cycle de scolarisation obligatoire. Le défi de l'équité demeure dans tous les cycles, l'éducation inclusive reste une gageure, et si la scolarisation des filles est dans une bonne tendance, les écarts restent encore importants à combler. La proportion du secteur de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle reste faible et son adéquation au tissu économique insuffisante.

La formation des citoyens devient de ce fait une préoccupation majeure des politiques pour garantir une éducation de qualité pour tous. Selon l'UNESCO (2020)¹, plus de 262 millions d'enfants et de jeunes ne sont pas encore scolarisés. Environ 60% des enfants scolarisés n'acquièrent pas toujours les compétences de base en lecture, écriture et en calcul après plusieurs années d'études.

Cette tendance semble être confirmée par l'étude exploratoire sur les compétences en lecture et en calcul au primaire dans quatorze (14) pays de la CONFEMEN². Le rapport (*PASEC, 2019 : p. 71*) indique que 51,1% des élèves se situent en dessous du seuil des compétences en lecture et ont du mal à utiliser la compréhension de l'écrit pour étendre leurs compétences à d'autres champs disciplinaires et pourraient, de ce fait, rencontrer des difficultés à poursuivre leurs études.

La majorité des élèves dans neuf (9) des quatorze (14) est sous le seuil des compétences en mathématiques. Les difficultés de ces élèves en mathématiques pourraient les exposer au décrochage scolaire (*PASEC, 2019 : p. 79*).

¹ Rapport sur les données de l'ODD 4 (2020)

² Conférence des ministres de l'éducation nationale



Ces statistiques « inquiétantes » interpellent tous les gouvernants et tous les acteurs des systèmes éducatifs africains ; elles interpellent plus particulièrement les chercheurs et les enseignants-chercheurs en sciences de l'éducation dont les résultats de recherche pourraient améliorer significativement l'enseignement- apprentissage dans les pays africains. Les sciences de l'éducation, en tant que vaste champ disciplinaire, regroupent un ensemble de spécialités scientifiques portées vers le domaine de l'éducation et de la formation, de la petite enfance à l'âge adulte.

La prise en main des questions vives de l'éducation en Afrique par les spécialistes en sciences de l'éducation permet de mieux traiter les problématiques contextuelles de l'éducation en Afrique des cycles préscolaire et primaire jusqu'au supérieur. Elle contribue à une meilleure compréhension des dynamiques complexes du faible niveau des apprentissages des élèves et des étudiants et de l'utilisation des acquis dans la vie courante et des forts taux d'échecs scolaires en Afrique. La vision interdisciplinaire du RACESE implique toutes et tous les spécialistes des composantes des sciences de l'éducation, ancrés dans les réalités éducatives de leurs pays respectifs. Leur expertise aidera à développer des politiques éducatives adaptées et innovantes notamment à travers l'élaboration d'approches et de ressources didactiques et pédagogiques novatrices et la mise en place de curriculums cohérents et contextualisés qui répondent aux besoins socioculturels et économiques réels des pays Africains en pleine mutation.

L'urgence pour les systèmes éducatifs africains de se développer aux plans qualitatif et quantitatif pour emprunter résolument le chemin de la résilience commande de mutualiser les ressources humaines africaines en matière de recherche et de formation en sciences de l'éducation. C'est la réalisation d'une telle exigence qui est au cœur du projet de mise en place d'un Réseau Africain des Chercheurs et Enseignants- Chercheurs en Sciences de l'Education, dénommé RACESE en abrégé, et dont les principes directeurs sont ci-dessous énoncés.

I. Historique

L'idée de la création du RACESE a émergé à Ouagadougou à l'issue du colloque de Koudougou sur « *l'évaluation des acquis scolaires et qualité de l'éducation* » tenu en juin 2021. Des chercheurs et Enseignants-Chercheurs de divers pays en sciences de l'éducation (*Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Sénégal, Mali, Niger et Cameroun*), présents à ce colloque, ont vu leurs « petites causeries » pendant les pauses et dans leurs hôtels, prendre de l'intérêt scientifique sur les grandes thématiques des sciences d'éducation dans leurs pays respectifs. Les similitudes des questions débattues ont fini par faire émerger l'idée de la création d'un réseau

scientifique fédérateur des souhaits émis pour prendre en charge de manière contextuelle les problématiques actuelles de l'éducation en Afrique.

Ces initiateurs ont institué un comité de pilotage de trois membres issus du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Bénin, avec pour mission la mise en place des textes pour l'organisation de l'Assemblée Générale Constitutive du Réseau Africain des Chercheurs et Enseignants-Chercheurs en Sciences de l'Education (RACESE). Ce comité est soutenu par un Comité scientifique composée de deux chercheurs par pays de l'UEMOA.

II. Vision et Missions

1. Vision

Le RACESE vise à participer au développement des Sciences de l'Education au service des systèmes éducatifs africains et pour ce faire elle se donne pour ambition de constituer une base de données de Chercheurs, d'Enseignants- Chercheurs, de Doctorants en Sciences de l'Education de l'Afrique et de la Diaspora.

Pour mettre en œuvre cette vision, Le RACESE se fixe des missions.

2. Missions

Le RACESE est un instrument de rassemblement de personnes ressources, de propositions, d'orientations fertiles. Il a pour missions de:

- promouvoir les Sciences de l'Éducation en vue de leur meilleure intégration dans les offres de formation des universités et des grandes écoles ;
- échanger de manière collaborative et en toute collégialité, sur l'objectif commun qu'est le développement des Sciences de l'Éducation ;
- éclairer les débats éducatifs par un regard scientifique au service d'une amélioration continue de l'éducation et de la formation ;
- impulser et participer à l'organisation des rencontres scientifiques en éducation et formation ;
- conduire un travail de réflexion régulier sur les orientations, les enjeux, les défis des Sciences de l'Éducation ;
- participer à l'évolution des systèmes éducatifs actuels en proposant des solutions innovantes et en faisant progresser, grâce à la recherche, les façons de penser l'éducation et la formation ;
- intégrer dans les activités de recherches la dimension internationale des recherches en éducation et formation ;

- assurer une visibilité et une proximité entre ses membres et aussi avec les autres collègues dans l'espace CAMES et hors CAMES grâce aux représentantes et représentants du RACESE dans les pays pour mener à bien ses missions.

III. Objectifs du RACESE

1. Objectif général :

L'objectif majeur du RACESE est de promouvoir les sciences de l'éducation dans leur diversité pour une éducation et une formation de qualité en Afrique. Il se décline en plusieurs objectifs spécifiques.

Objectifs spécifiques :

- élaborer un répertoire des spécialistes des sciences de l'éducation en Afrique;
- favoriser la communication scientifique dans l'espace universitaire africain par l'échange d'informations scientifiques à travers des manifestations scientifiques ouvertes à toutes les disciplines des sciences de l'éducation;
- initier des projets de recherche interuniversitaires entre les institutions, centres et laboratoires de recherche en sciences de l'éducation ;
- créer une revue internationale ouverte à toutes les spécialités des sciences de l'éducation pour diffuser et valoriser les résultats de la recherche en sciences de l'éducation dans l'espace africain;
- créer un pôle d'expertise capable d'accompagner efficacement les Etats africains dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs programmes d'enseignement et de formation ;
- soutenir les institutions d'enseignement supérieur et de formation dans l'encadrement des jeunes chercheurs en mettant à leur disposition une expertise méthodologique et scientifique de qualité;
- produire des ressources pédagogiques et didactiques pour la formation des étudiants en sciences de l'éducation au bénéfice des institutions d'enseignement supérieur africaines ;
- former les enseignants et chercheurs à la recherche et à la gestion de financements pour leurs projets de recherche en sciences de l'éducation;
- favoriser une coopération universitaire avec les institutions d'enseignement supérieur des pays développés pour un accompagnement postdoctoral des chercheurs et enseignants-chercheurs africains en sciences de l'éducation.



IV. Domiciliation

Le RACESE est domicilié à l'Ecole Normale Supérieure/Burkina Faso. L'ENS/Burkina Faso qui est une institution d'enseignement supérieur a accepté d'accorder des locaux au RACESE pour son siège et son fonctionnement.

V. Organes du RACESE

Pour fonctionner, le RACESE dispose de quatre (04) organes qui sont :

- Le Conseil scientifique
- Le Comité exécutif
- Le Comité de contrôle
- L'Assemblée Générale

Le Conseil scientifique est composé de personnalités scientifiques africaines dont la notoriété scientifique est reconnue et de spécialistes en sciences de l'éducation ayant au moins un doctorat dans sa spécialité. Les membres sont proposés par le comité exécutif en fonction des manifestations scientifiques. Le président est élu parmi les membres proposés.

Le Comité exécutif est composé de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, de doctorants ou de tous autres spécialistes des sciences de l'éducation. Il est chargé de la gestion quotidienne du réseau et applique les décisions de l'Assemblée Générale. Le président est élu sur une liste unique avec ses deux (02) vice-présidents par l'Assemblée Générale pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) seule fois. Il est le garant moral du réseau. Il nomme les membres de son bureau à l'exception des vice-présidents, des trésoriers et du comité de contrôle. Le président crée des commissions et en nomme les responsables. Le bureau du comité exécutif comprend :

- Un (01) président ;
- Deux (02) vice-présidents élus sur une liste unique avec le président, dont un (01) chargé de la recherche et l'autre chargé de l'enseignement. Ils ne peuvent être du même pays ;
- Deux (02) trésoriers (01 principal et 01 adjoint) élus par l'Assemblée Générale ;
- Deux (02) Secrétaires généraux à l'administration (01 principal et 01 adjoint) ;
- Trois (03) secrétaires à l'organisation ;
- Deux (04) conseillers.

Le Comité de contrôle est composé de trois (03) membres élus en Assemblée Générale. Ils ne peuvent être du même pays. Ces derniers

veillent à l'application de la charte, des décisions de l'Assemblée Générale et à la bonne gestion des ressources financières du réseau. Chaque membre est autonome et produit un rapport lu en Assemblée Générale. En cas de constat d'une irrégularité grave par au moins deux (02) membres, ces derniers convoquent une Assemblée Générale pour décision.

L'Assemblée Générale est l'organe de décision qui définit la politique générale du réseau. Elle se réunit statutairement une fois par an et à la fin du mandat du président. Elle peut se réunir de manière extraordinaire sur convocation du président en cas de besoin. Selon les circonstances, l'Assemblée Générale peut se tenir en présentiel ou en visioconférence. Les décisions se prennent à la majorité simple des membres présents à jour de leurs cotisations selon un mode de vote (bulletin secret ou acclamation) proposé par le bureau exécutif et validé par l'Assemblée Générale.

VI. Adhésion et qualité de membre

L'adhésion au réseau peut se faire de façon individuelle par tout aspirant ou de façon collective par une institution pour le compte de ses aspirants en s'acquittant d'un droit d'adhésion. Ce droit est fixé à vingt mille francs CFA (20 000f CFA) par individu et de cent mille (100 000 f CFA) par institutions. L'adhérent remplit une fiche d'adhésion qui décrit son profil scientifique et professionnel. Les doctorants peuvent être membres dans les mêmes conditions d'adhésion. Tout adhérent est bénéficiaire d'une carte de membre signée du président du comité exécutif. La qualité de membre prend effet à partir du paiement effectif du droit d'adhésion certifié par le trésorier. Chaque adhérent paye une cotisation annuelle fixée en assemblée générale sur proposition du bureau exécutif. Cette cotisation annuelle varie en fonction du grade de l'adhérent. Annuellement, les Professeurs titulaires/Directeurs de recherche payent 30000F, les Maîtres de conférences/Maitres de recherches payent 25000f, les Maitres assistants/Chargés de recherche/Consultants indépendants payent 20000f, les Assistants/Attachés de recherches payent 15000f, les doctorants payent 10000f, les personnes morales payent 75000f.

VII. Engagement moral et éthique

En plus des formalités d'adhésion décrites au point VI, tout membre physique ou moral, au moment de son adhésion, signe un engagement où il déclare sur l'honneur de se comporter en toutes circonstances conformément au code d'éthique et de déontologie du CAMES.

VIII. Activités et ressources de fonctionnement

Le réseau a pour vocation d'organiser des manifestations scientifiques en sciences de l'éducation (Colloques, séminaires, ateliers, formation,

diverses, consultance, évaluation, etc.). Le réseau fonctionne grâce aux cotisations annuelles des membres physiques et moraux retenus au point VI, des frais de participation aux activités scientifiques fixés par le bureau exécutif, de dons et legs, de subventions, d'aides de partenaires, etc.

IX. Partenariats

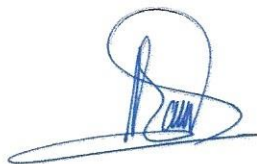
Le RACESE peut établir avec des institutions africaines et internationales qui partagent les mêmes objectifs que lui, des partenariats, des conventions de travail et de coopération.

X. Dispositions transitoires

Le comité de pilotage dispose à titre exceptionnel et transitoire des prérogatives du Comité Exécutif décrites au point V de la présente charte. La présente charte entre en vigueur à partir de son adoption.

Charte adoptée le 30 avril 2022

KYELEM Mathias
Président de l'Assemblée Générale
Ecole Normale Supérieure/Burkina



POUDIOUGO Wendkuuni Désiré
Secrétaire de l'Assemblée Générale
INSS/CNRST/Burkina Faso



THIAM Ousseynou
Président élu du RACESE
Université Cheik Anta Diop/Sénégal



Réseau Africain des Chercheurs
et Enseignants-Chercheurs
en Sciences de l'Éducation
RACESE
(00221) 77 619 00 64
raceseinternational@gmail.com
Le Président